Image not found or type unknown

le mobilier de ma mère sous tutelle peut-il être donné sans l'ac

Par **elyanneoria**, le **22/11/2010** à **12:57**

Bonjour,
Ma mère de 91 ans est en maison de retraite depuis 4 ans suite à un A.V.C.
(paralysie) et de plus elle est sous tutelle.
J'ai 2 frères dont 1 qui ne nous parle plus pour la bonne raison qu'il a profité de la faiblesse de ma mère et a vidé ses comptes.

Les meubles de ma mère sont entreposés dans un local et se dégradent.

Pouvons nous mon frère aîné et moi les donner ou les jeter sans l'accord de mon autre frère ?

Par **mimi493**, le **22/11/2010** à **13:48**

C'est le tuteur qui doit s'occuper de ça.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés